



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

02 NOV. 2021

Le Ministre

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le **27 OCT. 2021**

Réf. : 21-017753-D/ BDC-CE / EC

Monsieur le Député,

La commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle s'est réunie, à ma demande, suite aux inondations et coulées de boue survenues du 2 au 4 octobre 2021 dans le département de l'Ardèche.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que les communes de Chambonas, Dompnac, Gravières, Laboule, Sablières et Valgorge ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° INTE2130679A du 15 octobre 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal Officiel* le 17 octobre 2021.

Les administrés des maires concernés peuvent, dès à présent, initier les formalités auprès de leurs assureurs.

Par ailleurs, la préfecture reste naturellement à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches.

Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire, au sein de mon cabinet, reste à votre disposition à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 06.61.96.91.59.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérald DARMANIN

